

Département Politique
Suisse

Division des Affaires Etrangères

Berne, le 28 janvier 1920.

Prière de rappeler ce numéro
dans la réponse

Communiqué du Département Politique Fédéral.

La mission composée de M. Gustave Ador, ancien Président de la Confédération, et de M. le professeur Max Huber, juriconsulte du Département Politique, que le Conseil Fédéral avait décidé d'envoyer à Paris pour y développer, devant les instances compétentes, les points de vue indiqués dans le memorandum du 13 janvier, fut convoquée, le 20 courant, devant le Conseil suprême des Puissances alliées et associées, présidé par M. Georges Clémenceau. M. Ador put y exposer en détail, au nom de la mission, conformément aux instructions précises que celle-ci avait reçues du Conseil Fédéral, aussi bien les questions qui se rapportent à la neutralité perpétuelle de la Suisse que les questions relatives au délai indispensable pour organiser le scrutin populaire concernant l'adhésion de la Suisse à la Société des Nations.

Comme il résulte de la teneur du memorandum du 13 janvier et des instructions données aux délégués par le Conseil Fédéral, la tâche de ceux-ci était d'obtenir des déclarations écrites ou du Conseil suprême ou du Conseil de la Société des Nations.

Le Conseil suprême, qui se trouvait à la veille de se dissoudre et de faire place à une Conférence des ambassadeurs des Puissances alliées et associées, ne put donner une réponse immédiate aux demandes des délégués suisses. Ceux-ci profitèrent de leur séjour à Paris pour se mettre en rapport avec plusieurs personnalités faisant partie du Conseil et du

- 2 -

Secrétariat général de la Société des Nations ou s'occupant autrement des questions qui intéressent notre pays. L'accueil fait aux déclarations de nos délégués fait espérer que la situation particulière de la Suisse a été comprise et que les demandes du Conseil Fédéral obtiendront satisfaction.

Le 26 courant, M. Millerand, Président du nouveau Ministère français et Président de la Conférence de la Paix a adressé aux délégués suisses, par l'intermédiaire de notre Légation à Paris, la note qui nous a été transmise télégraphiquement dans la journée de hier, et dont nous donnons ci-après la teneur littérale:

" Vous avez bien voulu exposer, devant le Conseil
" suprême, à la date du 26 janvier, le point de vue du Gouver-
" nement suisse en ce qui concerne la compatibilité de la neu-
" tralité perpétuelle de la Confédération avec son entrée dans
" la Société des Nations.

" Le Conseil suprême, tout en reconnaissant à l'u-
" nimité de ses membres présents, qui comptaient parmi eux
" les chefs des trois Gouvernements Britannique, français et
" italien, que les Puissances alliées et associées sont et de-
" meurent liées en ce qui concerne la neutralité perpétuelle
" de la Suisse par l'article 435 du Traité de Versailles, a
" estimé, dans sa dernière séance, qu'il appartenait au Con-
" seil de la Société des Nations de se prononcer sur les ob-
" servations présentées par ^{votre} ~~les~~ Gouvernements".

Il résulte de cette note que les questions posées par le Conseil Fédéral ne pourront recevoir leur réponse définitive que par le Conseil de la Société des Nations. Celui-ci est convoqué vers la fin de la première quinzaine de

février à Londres.

Le Conseil Fédéral, qui considère les questions touchant à la neutralité de la Suisse comme des questions vitales, continue à y vouer l'attention la plus vigilante et prendra les dispositions pour que les raisons de la Suisse soient de nouveau expliquées et soutenues d'une manière efficace devant le Conseil de la Société des Nations.
